

KIGARAMA

Commerçant à RUHENGARI.

Vu et certifié en tant que  
au L. C. N° 49 du 18-5-61  
Le Comptable Territorial, 031g.  
*Rutshy*



FACTURE N°.../;;; suivant BON DE COMMANDE N°67 en date du 26/12/1960 du Directeur de l'Ecole de Police du RWANDA à RUHENGARI.

Le Gouvernement du RWANDA DOIT AU SIEUR KIGARAMA, Commerçant à RUHENGARI, ce qui suit :

X 4.000,00 KGS de bananes à 2,00 frs le Kg soit	8.000,00 frs
2.000,00 KGS de patates douces à 2,00 le Kg soit	4.000,00 frs
<hr/>	
TOTAL	12.000,00 frs

Je dis 12.000,00 frs

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de **DOUZE MILLE** francs.

KIGARAMA

A PAYER A MON ADRESSE

*Kigarama*

Pour vérification, approbation et imputation  
à charge de l'art. n° 9/1/09/005/02/00/924.

Engagement n°72 du 26 Décembre 1960

Le sous-Gestiennaire des Crédits

Le Directeur de l'Ecole de Police

LOOS, Ch.

*[Signature]*

Pour réception à partir du 26/12/60  
jusqu'au 17 mars 61.

Livraison prévue durant cette période  
Exécutée durant cette période.

A RUHENGARI, le 18/03/61.

Le Directeur de l'Ecole de Police.

LOOS, Ch.

*[Signature]*

Pour acquit

KIGARAMA

*[Signature]*